

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Autre établissement public administratif local : CENTRE DE GESTION (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 28490002400019

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE ANGERS

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL. (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	41
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	42
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	45
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	46
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	47
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	48
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	49
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	50

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	28,85 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	101,68 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	12,79 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-1,68 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0.00 %
- Investissement : 0.00%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	7 393 953,62	7 210 875,95	4 898 918,33	A1	4 715 840,66
Investissement	86 010,93	65 064,96	(3) 785 920,00	A2	764 974,03
Fonctionnement	7 307 942,69	7 145 810,99	(4) 4 112 998,33	A3	3 950 866,63

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	15 182,07	III + IV	0,00	B1	-15 182,07
Investissement	I	15 182,07	III	0,00	B2	-15 182,07
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	4 700 658,59
Investissement	A2 + B2	749 791,96
Fonctionnement	A3 + B3	3 950 866,63

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 15 182,07
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	15 182,07
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	822 817,93	73 025,97
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	15 182,07	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 764 974,03
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		838 000,00	838 000,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	6 730 000,00	6 550 133,37
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 950 866,63
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		6 730 000,00	10 501 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		7 568 000,00	11 339 000,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	802 130,00	15 182,07	772 817,93	772 817,93	788 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		852 130,00	15 182,07	822 817,93	822 817,93	838 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		852 130,00	15 182,07	822 817,93	822 817,93	838 000,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	852 130,00	15 182,07	822 817,93	822 817,93	838 000,00
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	838 000,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 180,28	0,00	3 025,97	3 025,97	3 025,97
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		5 180,28	0,00	3 025,97	3 025,97	3 025,97
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		5 180,28	0,00	3 025,97	3 025,97	3 025,97

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	61 029,72		70 000,00	70 000,00	70 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		61 029,72		70 000,00	70 000,00	70 000,00

TOTAL	66 210,00	0,00	73 025,97	73 025,97	73 025,97
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	764 974,03
--	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	838 000,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	70 000,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20250320-DCA20032025-04-DE
Date de télétransmission : 26/03/2025
Date de réception préfecture : 26/03/2025

- (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qui n'est pas financé par le budget principal.
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.
- (11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.
- (13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	5 760 600,00	0,00	4 646 500,00	4 646 500,00	4 646 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 387 000,00	0,00	1 921 200,00	1 921 200,00	1 921 200,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	81 500,00	0,00	86 500,00	86 500,00	86 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		8 229 100,00	0,00	6 654 200,00	6 654 200,00	6 654 200,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	10 100,28	0,00	5 800,00	5 800,00	5 800,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 239 200,28	0,00	6 660 000,00	6 660 000,00	6 660 000,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	61 029,72		70 000,00	70 000,00	70 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		61 029,72		70 000,00	70 000,00	70 000,00

TOTAL	8 300 230,00	0,00	6 730 000,00	6 730 000,00	6 730 000,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 730 000,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	14 501,67	0,00	17 733,37	17 733,37	17 733,37
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	7 569 110,00	0,00	6 525 900,00	6 525 900,00	6 525 900,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	24 100,00	0,00	6 400,00	6 400,00	6 400,00
Total des recettes de gestion courante		7 607 711,67	0,00	6 550 033,37	6 550 033,37	6 550 033,37
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	290,00	0,00	100,00	100,00	100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 608 001,67	0,00	6 550 133,37	6 550 133,37	6 550 133,37

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	7 608 001,67	0,00	6 550 133,37	6 550 133,37	6 550 133,37
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 950 866,63
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 501 000,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	70 000,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	50 000,00	0,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	788 000,00	0,00	788 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		838 000,00	0,00	838 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	838 000,00
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	4 646 500,00		4 646 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 921 200,00		1 921 200,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	86 500,00	0,00	86 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	5 800,00	0,00	5 800,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	70 000,00	70 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		6 660 000,00	70 000,00	6 730 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 730 000,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 025,97	0,00	3 025,97
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		70 000,00	70 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		3 025,97	70 000,00	73 025,97

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	764 974,03
--	-------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	838 000,00
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	17 733,37		17 733,37
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 525 900,00		6 525 900,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	6 400,00	0,00	6 400,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	100,00	0,00	100,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		6 550 133,37	0,00	6 550 133,37

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			3 950 866,63
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			10 501 000,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
TOTAL		852 130,00	15 182,07	0,00	822 817,93	822 817,93	0,00	822 817,93	838 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	802 130,00	15 182,07	0,00	772 817,93	772 817,93	0,00	772 817,93	788 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		852 130,00	15 182,07	0,00	822 817,93	822 817,93	0,00	822 817,93	838 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		852 130,00	15 182,07	0,00	822 817,93	822 817,93	0,00	822 817,93	838 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								838 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		66 210,00	0,00	73 025,97	73 025,97	73 025,97
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 180,28	0,00	3 025,97	3 025,97	3 025,97
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		5 180,28	0,00	3 025,97	3 025,97	3 025,97
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 180,28	0,00	3 025,97	3 025,97	3 025,97
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	61 029,72		70 000,00	70 000,00	70 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		61 029,72		70 000,00	70 000,00	70 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	764 974,03
---	-------------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					838 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		852 130,00	15 182,07	0,00	822 817,93	822 817,93	0,00	822 817,93	838 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2051	Concessions, droits similaires	50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	802 130,00	15 182,07	0,00	772 817,93	772 817,93	0,00	772 817,93	788 000,00
21311	Bâtiments administratifs	365 000,00	0,00		361 000,00	361 000,00	0,00	361 000,00	361 000,00
21351	Bâtiments publics	137 130,00	11 963,67		115 036,33	115 036,33	0,00	115 036,33	127 000,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
21838	Autre matériel informatique	150 000,00	3 218,40		146 781,60	146 781,60	0,00	146 781,60	150 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	150 000,00	0,00		123 000,00	123 000,00	0,00	123 000,00	123 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		852 130,00	15 182,07	0,00	822 817,93	822 817,93	0,00	822 817,93	838 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		852 130,00	15 182,07	0,00	822 817,93	822 817,93	0,00	822 817,93	838 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		66 210,00	0,00	73 025,97	73 025,97	73 025,97
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 180,28	0,00	3 025,97	3 025,97	3 025,97
10222	FCTVA	5 180,28	0,00	3 025,97	3 025,97	3 025,97
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		5 180,28	0,00	3 025,97	3 025,97	3 025,97
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 180,28	0,00	3 025,97	3 025,97	3 025,97
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	61 029,72		70 000,00	70 000,00	70 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	9 261,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
281311	Bâtiments administratifs	0,00		21 000,00	21 000,00	21 000,00
281318	Autres bâtiments publics	21 768,32		13 000,00	13 000,00	13 000,00
281351	Bâtiments publics	2 950,00		11 000,00	11 000,00	11 000,00
281838	Autre matériel informatique	23 616,40		12 000,00	12 000,00	12 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 434,00		7 000,00	7 000,00	7 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'ordre	61 029,72		70 000,00	70 000,00	70 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE****B****DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		8 300 230,00	0,00	0,00	6 730 000,00	6 730 000,00	0,00	6 730 000,00	6 730 000,00
011	Charges à caractère général (3)	5 760 600,00	0,00	0,00	4 646 500,00	4 646 500,00	0,00	4 646 500,00	4 646 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 387 000,00	0,00		1 921 200,00	1 921 200,00		1 921 200,00	1 921 200,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	81 500,00	0,00	0,00	86 500,00	86 500,00	0,00	86 500,00	86 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		8 229 100,00	0,00	0,00	6 654 200,00	6 654 200,00	0,00	6 654 200,00	6 654 200,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	10 100,28	0,00		5 800,00	5 800,00		5 800,00	5 800,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		10 100,28	0,00	0,00	5 800,00	5 800,00		5 800,00	5 800,00
Total des dépenses réelles		8 239 200,28	0,00	0,00	6 660 000,00	6 660 000,00	0,00	6 660 000,00	6 660 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	61 029,72			70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		61 029,72			70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)**0,00****Total des dépenses de fonctionnement cumulées****6 730 000,00**

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		7 608 001,67	0,00	6 550 133,37	6 550 133,37	6 550 133,37
013	Atténuations de charges (2)	14 501,67	0,00	17 733,37	17 733,37	17 733,37
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	7 569 110,00	0,00	6 525 900,00	6 525 900,00	6 525 900,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	24 100,00	0,00	6 400,00	6 400,00	6 400,00
Total des recettes de gestion des services		7 607 711,67	0,00	6 550 033,37	6 550 033,37	6 550 033,37
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	290,00	0,00	100,00	100,00	100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		290,00	0,00	100,00	100,00	100,00
Total des recettes réelles		7 608 001,67	0,00	6 550 133,37	6 550 133,37	6 550 133,37
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	3 950 866,63
--	---------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	10 501 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE****B1**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		8 300 230,00	0,00	0,00	6 730 000,00	6 730 000,00	0,00	6 730 000,00	6 730 000,00
011	Charges à caractère général (4)	5 760 600,00	0,00	0,00	4 646 500,00	4 646 500,00	0,00	4 646 500,00	4 646 500,00
6042	Achats de prestations de services	5 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60611	Eau et assainissement	1 100,00	0,00		1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00
60612	Energie - Electricité	36 000,00	0,00		28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
60631	Fournitures d'entretien	3 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	12 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	20 400,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6132	Locations immobilières	65 000,00	0,00		81 000,00	81 000,00	0,00	81 000,00	81 000,00
61351	Matériel roulant	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
61358	Autres	5 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	13 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	600,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6156	Maintenance	59 000,00	0,00		68 000,00	68 000,00	0,00	68 000,00	68 000,00
6161	Multirisques	4 700,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6168	Autres primes d'assurance	4 750 000,00	0,00		3 500 000,00	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00	3 500 000,00
6182	Documentation générale et technique	10 600,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	15 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	2 000,00	0,00		1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00
62268	Autres honoraires, conseils	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6234	Réceptions	16 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	24 000,00	0,00		24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
6261	Frais d'affranchissement	17 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6262	Frais de télécommunications	12 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6281	Concours divers (cotisations)	41 000,00	0,00		41 000,00	41 000,00	0,00	41 000,00	41 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 000,00	0,00		21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	550 000,00	0,00		550 000,00	550 000,00	0,00	550 000,00	550 000,00
6288	Autres services extérieurs	62 500,00	0,00		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
63512	Taxes foncières	3 200,00	0,00		3 200,00	3 200,00	0,00	3 200,00	3 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	2 387 000,00	0,00		1 921 200,00	1 921 200,00		1 921 200,00	1 921 200,00
6218	Autre personnel extérieur	55 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
6331	Versement mobilité	29 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00		22 000,00	22 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	15 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	900 000,00	0,00		900 000,00	900 000,00		900 000,00	900 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	9 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
64113	NBI	7 000,00	0,00		7 500,00	7 500,00		7 500,00	7 500,00
64118	Autres indemnités	250 000,00	0,00		255 000,00	255 000,00		255 000,00	255 000,00
64131	Rémunérations	420 000,00	0,00		110 000,00	110 000,00		110 000,00	110 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
64138	Primes et autres indemnités	58 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	282 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	316 500,00	0,00		305 000,00	305 000,00		305 000,00	305 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	22 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	3 500,00	0,00		3 700,00	3 700,00		3 700,00	3 700,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	81 500,00	0,00	0,00	86 500,00	86 500,00	0,00	86 500,00	86 500,00
65311	Indemnités de fonction	60 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	5 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65313	Cotisations de retraite	3 100,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65818	Autres	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65888	Autres	9 900,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		8 229 100,00	0,00	0,00	6 654 200,00	6 654 200,00	0,00	6 654 200,00	6 654 200,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	10 100,28	0,00		5 800,00	5 800,00		5 800,00	5 800,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 100,28	0,00		5 800,00	5 800,00		5 800,00	5 800,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		10 100,28	0,00	0,00	5 800,00	5 800,00		5 800,00	5 800,00
Total des dépenses réelles		8 239 200,28	0,00	0,00	6 660 000,00	6 660 000,00	0,00	6 660 000,00	6 660 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	61 029,72			70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	61 029,72			70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		61 029,72			70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20250320-DCA20032025-04-DE
Date de télétransmission : 26/03/2025
Date de réception préfecture : 26/03/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		7 608 001,67	0,00	6 550 133,37	6 550 133,37	6 550 133,37
013	Atténuations de charges (3)	14 501,67	0,00	17 733,37	17 733,37	17 733,37
6419	Remboursements rémunérations personnel	14 501,67	0,00	17 733,37	17 733,37	17 733,37
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	7 569 110,00	0,00	6 525 900,00	6 525 900,00	6 525 900,00
706881	Cotisations obligatoires	1 905 500,00	0,00	1 960 000,00	1 960 000,00	1 960 000,00
706882	Cotisations additionnelles	120 360,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
706883	Cotisations des organismes non affiliés	146 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
706888	Autres	75 000,00	0,00	165 000,00	165 000,00	165 000,00
7081	Services exploités intérêt du personnel	10 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	627 250,00	0,00	341 900,00	341 900,00	341 900,00
7085	Produits adhés° au titre des assurances	4 415 000,00	0,00	3 420 000,00	3 420 000,00	3 420 000,00
708773	Remb. frais coût lauréat	70 000,00	0,00	94 000,00	94 000,00	94 000,00
708774	Remb. frais transfert de ress. du CNFPT	0,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	200 000,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	24 100,00	0,00	6 400,00	6 400,00	6 400,00
752	Revenus des immeubles	24 100,00	0,00	6 400,00	6 400,00	6 400,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		7 607 711,67	0,00	6 550 033,37	6 550 033,37	6 550 033,37
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	290,00	0,00	100,00	100,00	100,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	290,00	0,00	100,00	100,00	100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		7 608 001,67	0,00	6 550 133,37	6 550 133,37	6 550 133,37
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total
			I		II	(RAR N-1 + Vote) III = I + II
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		32,00	0,00	32,00	29,00	0,00	29,00
Adjoint administratif	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif CE ou Rédacteur CE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Administrateur principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CA Adjoint administratif ou CE Rédacteur	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CE Adjoint administratif	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CE Adjoint administratif ou Rédacteur	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CE Adjoint administratif	C	18,00	0,00	18,00	15,00	0,00	15,00
CE Administrateur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CE Attaché	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
CE Rédacteur	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
CE Rédacteur ou Attaché	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CE rédacteur ou attaché	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur Général Adjoint	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur Général Adjoint des Services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Directeur Général des Services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur CE ou Attaché CE	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur Principal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CE Adjoint Technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CE Adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CE Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CE Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CE technicien	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien territorial	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		34,00	0,00	34,00	31,00	0,00	31,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint administratif contractuel GED	C	ADM		0,00	A GED	CDD
Emploi Article 25 MACE C	B	ADM		0,00	A REMPLT	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	764 974,03	764 974,03
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-15 182,07	-15 182,07
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	749 791,96	749 791,96

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	749 791,96	749 791,96
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	749 791,96	749 791,96

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	73 025,97	73 025,97
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	73 025,97	73 025,97

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		73 025,97	III 73 025,97
Ressources propres externes de l'année (a)		3 025,97	3 025,97
10222	FCTVA	3 025,97	3 025,97
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		70 000,00	70 000,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	6 000,00	6 000,00
281311	<i>Bâtiments administratifs</i>	21 000,00	21 000,00
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	13 000,00	13 000,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	11 000,00	11 000,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	12 000,00	12 000,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	7 000,00	7 000,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTES :

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 11/03/2025

Présenté par Le Présidente Elisabeth MARQUET (1),
A Angers, le 20/03/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil d'administration(2), réunie en session Ordinaire
A Angers, le 20/03/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil d'administration (2),(3).

Madame BIENVENU Roselyne	
Madame COQUEREAU Geneviève	
Madame JUHEL Marie-Françoise	
Madame LEVEQUE Valérie	
Madame LUCAS Florence	
Madame MARQUET Elisabeth	
Madame METIVIER Florence	
Madame PLANTE Isabelle	
Madame RENAUDON Véronique	
Madame SOURISSEAU Sylvie	
Madame STALL Geneviève	
Monsieur ANTOINE Jean-Pierre	
Monsieur BOMPAS Jean-Paul	
Monsieur CAILLEAU Pierre-Marie	
Monsieur CHASSOULIER Gérard	
Monsieur COCHARD Jean-Pierre	
Monsieur DELETRE Alain	
Monsieur GUERY Tony	
Monsieur RABOUAN Paul	

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES****A**

Monsieur RAIMBAULT Jean-François	
Monsieur RAPIN Florian	
Monsieur ROBE Pierre	

Certifié exécutoire par Le Présidente Elisabeth MARQUET (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Angers, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

ARRETE ET SIGNATURES

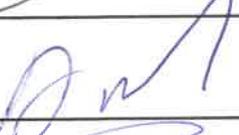
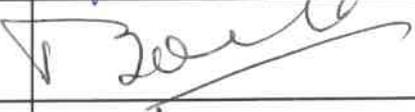
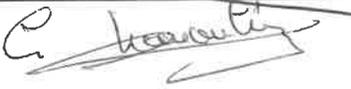
Présenté par le Présidente Elisabeth MARQUET,
A Angers, le 20/03/2025
Le Présidente Elisabeth MARQUET,

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 20
VOTES : Pour : 20
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.
A Angers, le

Date de convocation : 11/03/2025

Les membres du Conseil d'administration,

Madame MARQUET Elisabeth	
Madame STALL Geneviève	
Monsieur DELETRE Alain	
Monsieur RABOUAN Paul	
Monsieur ANTOINE Jean-Pierre	
Madame BIENVENU Roselyne	
Monsieur BOMPAS Jean-Paul	
Monsieur CAILLEAU Pierre-Marie	
Monsieur CHASSOULIER Gérard	
Monsieur COCHARD Jean-Pierre	
Madame COQUEREAU Geneviève	
Monsieur GUERY Tony	
Madame JUHEL Marie-Françoise	

ARRETE ET SIGNATURES

Madame LEVEQUE Valérie	
Madame LUCAS Florence	
Monsieur RAPIN Florian	
Madame RENAUDON Véronique	
Monsieur ROBE Pierre	
Madame SOURISSEAU Sylvie	
Madame METIVIER Florence	
Madame PLANTE Isabelle	
Monsieur RAIMBAULT Jean-François	

Jedome RENAULT Lydie



Certifié exécutoire par le Présidente Elisabeth MARQUET, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Angers, le

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Autre établissement public administratif local : CENTRE DE GESTION (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 28490002400019

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE ANGERS

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL. (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	28
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	32
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	35

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	37
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	Sans Objet
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	38
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	42
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	43
B13 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	46
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	48
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	49
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	51
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	55
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	59
D11 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	Sans Objet
D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	25,62 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	101,43 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	1,20 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-1,43 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0.00%
- Investissement : 0.00%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	7 393 953,62	7 210 875,95	4 898 918,33	A1	4 715 840,66
Investissement	86 010,93	65 064,96	(2) 785 920,00	A2	764 974,03
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	7 307 942,69	7 145 810,99	(3) 4 112 998,33	A3	3 950 866,63

RESTES A REALISER (4)						
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	15 182,07	III + IV	0,00	B1	-15 182,07
Investissement	I	15 182,07	III	0,00	B2	-15 182,07
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	4 700 658,59
Investissement	A2 + B2	749 791,96
Fonctionnement	A3 + B3	3 950 866,63

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 15 182,07
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	15 182,07
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET	A

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	7 307 942,69	G	7 145 810,99
	Section d'investissement	B	86 010,93	H	65 064,96

		+			+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	4 112 998,33
	(si déficit)				
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	785 920,00
	(si déficit)				

		=			=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	7 393 953,62	= G + H + I + J	12 109 794,28

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	15 182,07	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	15 182,07	= K + L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	7 307 942,69	= G + I + K	11 258 809,32
	Section d'investissement	= B + D + F	101 193,00	= H + J + L	850 984,96
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	7 409 135,69	= G + H + I + J + K + L	12 109 794,28

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	86 010,93	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		86 010,93	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	5 022,51
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	5 022,51
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		86 010,93	5 022,51
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	60 042,45
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		0,00	60 042,45

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	86 010,93	II + IV	65 064,96
--------------	---------	------------------	---------	------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	785 920,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	86 010,93	II + IV + VI + VII	850 984,96
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		764 974,03		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	5 329 523,23	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	7 067 399,16
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	1 856 827,36	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	60 362,33	75 Autres produits de gestion courante (1)	27 032,94
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	51 378,89
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	7 246 712,92	Total recettes de gestion des services	7 145 810,99
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	1 187,32	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 7 247 900,24	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 7 145 810,99

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	60 042,45	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 60 042,45	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	7 307 942,69	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	7 145 810,99
---	----------------	---------------------	---	----------------	---------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	4 112 998,33

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	7 307 942,69	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	11 258 809,32
---	--------------------	---------------------	---	---------------------	----------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	3 950 866,63				
--	---------------------	--	--	--	--

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	86 010,93	0,00	86 010,93
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		86 010,93	0,00	86 010,93

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
---	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	5 329 523,23		5 329 523,23
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 856 827,36		1 856 827,36
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	60 362,33	0,00	60 362,33
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	1 187,32	0,00	1 187,32
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	60 042,45	60 042,45
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		7 247 900,24	60 042,45	7 307 942,69

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 022,51	0,00	5 022,51
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		60 042,45	60 042,45
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		5 022,51	60 042,45	65 064,96

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
---	-------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	785 920,00
--	-------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	51 378,89		51 378,89
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	7 067 399,16		7 067 399,16
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	27 032,94	0,00	27 032,94
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		7 145 810,99	0,00	7 145 810,99

Pour information R002 Résultat positif reporté	4 112 998,33
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20250320-DCA20032025-02-DE
Date de télétransmission : 26/03/2025
Date de réception en préfecture : 26/03/2025

- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autorité de gestion.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		852 130,00	86 010,93	15 182,07	750 937,00	0,00	86 010,93
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	802 130,00	86 010,93	15 182,07	700 937,00	0,00	86 010,93
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		852 130,00	86 010,93	15 182,07	750 937,00	0,00	86 010,93
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		852 130,00	86 010,93	15 182,07	750 937,00	0,00	86 010,93
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00		0,00		0,00
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées		852 130,00	86 010,93	15 182,07	750 937,00	0,00	86 010,93

- (1) Dépenses engagées non mandatées.
- (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		66 210,00	65 064,96	0,00	1 145,04
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 180,28	5 022,51	0,00	157,77
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		5 180,28	5 022,51	0,00	157,77
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 180,28	5 022,51	0,00	157,77
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	61 029,72	60 042,45		987,27
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		61 029,72	60 042,45		987,27
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		785 920,00			
Total des recettes d'investissement cumulées		852 130,00	850 984,96	0,00	1 145,04

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20250320-DCA20032025-02-DE
Date de télétransmission : 26/03/2025
Date de réception préfecture : 26/03/2025

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

A1

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		852 130,00	86 010,93	15 182,07	750 937,00	0,00	86 010,93
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	802 130,00	86 010,93	15 182,07	700 937,00	0,00	86 010,93
21311	Bâtiments administratifs	365 000,00	0,00	0,00	365 000,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	137 130,00	66 328,37	11 963,67	58 837,96	0,00	66 328,37
21838	Autre matériel informatique	150 000,00	7 357,20	3 218,40	139 424,40	0,00	7 357,20
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	150 000,00	12 325,36	0,00	137 674,64	0,00	12 325,36
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		852 130,00	86 010,93	15 182,07	750 937,00	0,00	86 010,93
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		852 130,00	86 010,93	15 182,07	750 937,00	0,00	86 010,93
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
	<i>Charges transférées (7)</i>	0,00	0,00		0,00		0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00		0,00		0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		66 210,00	65 064,96	0,00	1 145,04
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 180,28	5 022,51	0,00	157,77
10222	FCTVA	5 180,28	5 022,51	0,00	157,77
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		5 180,28	5 022,51	0,00	157,77
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 180,28	5 022,51	0,00	157,77
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	61 029,72	60 042,45		987,27
2805	Licences, logiciels, droits similaires	9 261,00	9 261,00		0,00
281311	Bâtiments administratifs	0,00	21 768,32		-21 768,32
281318	Autres bâtiments publics	21 768,32	0,00		21 768,32
281351	Bâtiments publics	2 950,00	2 435,79		514,21
281838	Autre matériel informatique	23 616,40	23 246,76		369,64
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 434,00	3 330,58		103,42
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00		0,00

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
Total des recettes d'ordre	61 029,72	60 042,45		987,27

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		8 300 230,00	7 307 942,69	0,00	0,00	992 287,31	0,00	7 307 942,69
011	Charges à caractère général (3)	5 760 600,00	5 329 523,23	0,00	0,00	431 076,77	0,00	5 329 523,23
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 387 000,00	1 856 827,36	0,00	0,00	530 172,64		1 856 827,36
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	81 500,00	60 362,33	0,00	0,00	21 137,67	0,00	60 362,33
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		8 229 100,00	7 246 712,92	0,00	0,00	982 387,08	0,00	7 246 712,92
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	10 100,28	1 187,32	0,00	0,00	8 912,96		1 187,32
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		10 100,28	1 187,32	0,00	0,00	8 912,96		1 187,32
Total des dépenses réelles		8 239 200,28	7 247 900,24	0,00	0,00	991 300,04	0,00	7 247 900,24
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	61 029,72	60 042,45			987,27		60 042,45
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		61 029,72	60 042,45			987,27		60 042,45

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00							
--	-------------	--	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	8 300 230,00	7 307 942,69	0,00	0,00	992 287,31	0,00	7 307 942,69
--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	-------------------	-------------	---------------------

- (1) Dépenses engagées non mandatées.
- (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		7 608 001,67	7 145 810,99	0,00	0,00	462 190,68
013	Atténuations de charges (3)	14 501,67	51 378,89	0,00	0,00	-36 877,22
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	7 569 110,00	7 067 399,16	0,00	0,00	501 710,84
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	24 100,00	27 032,94	0,00	0,00	-2 932,94
Total des recettes de gestion des services		7 607 711,67	7 145 810,99	0,00	0,00	461 900,68
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	290,00	0,00	0,00	0,00	290,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		290,00	0,00	0,00	0,00	290,00
Total des recettes réelles		7 608 001,67	7 145 810,99	0,00	0,00	462 190,68
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00
Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		4 112 998,33				
Total des recettes de fonctionnement cumulées		11 721 000,00	11 258 809,32	0,00	0,00	462 190,68

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20250320-DCA20032025-02-DE
Date de télétransmission : 26/03/2025
Date de réception préfecture : 26/03/2025

III – ADOPTION DU CA

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		8 300 230,00	7 307 942,69	0,00	0,00	992 287,31	0,00	7 307 942,69
011	Charges à caractère général (4)	5 760 600,00	5 329 523,23	0,00	0,00	431 076,77	0,00	5 329 523,23
6042	Achats de prestations de services	5 000,00	8 520,00	0,00	0,00	-3 520,00	0,00	8 520,00
60611	Eau et assainissement	1 100,00	916,62	0,00	0,00	183,38	0,00	916,62
60612	Energie - Electricité	36 000,00	25 151,41	0,00	0,00	10 848,59	0,00	25 151,41
60631	Fournitures d'entretien	3 500,00	1 771,93	0,00	0,00	1 728,07	0,00	1 771,93
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	365,72	0,00	0,00	1 634,28	0,00	365,72
6064	Fournitures administratives	12 000,00	7 887,77	0,00	0,00	4 112,23	0,00	7 887,77
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	773,56	0,00	0,00	-773,56	0,00	773,56
6068	Autres matières et fournitures	20 400,00	4 472,14	0,00	0,00	15 927,86	0,00	4 472,14
6132	Locations immobilières	65 000,00	33 552,29	0,00	0,00	31 447,71	0,00	33 552,29
61351	Matériel roulant	4 000,00	2 780,65	0,00	0,00	1 219,35	0,00	2 780,65
61358	Autres	5 000,00	6 950,78	0,00	0,00	-1 950,78	0,00	6 950,78
61521	Entretien terrains	0,00	305,40	0,00	0,00	-305,40	0,00	305,40
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	13 000,00	16 194,06	0,00	0,00	-3 194,06	0,00	16 194,06
61558	Entretien autres biens mobiliers	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	59 000,00	66 935,73	0,00	0,00	-7 935,73	0,00	66 935,73
6161	Multirisques	4 700,00	3 879,00	0,00	0,00	821,00	0,00	3 879,00
6168	Autres primes d'assurance	4 750 000,00	4 448 452,01	0,00	0,00	301 547,99	0,00	4 448 452,01
6182	Documentation générale et technique	10 600,00	15 431,98	0,00	0,00	-4 831,98	0,00	15 431,98
6184	Versements à des organismes de formation	15 000,00	2 846,00	0,00	0,00	12 154,00	0,00	2 846,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	244,56	0,00	0,00	755,44	0,00	244,56
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	2 000,00	1 454,76	0,00	0,00	545,24	0,00	1 454,76
62268	Autres honoraires, conseils	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 854,61	0,00	0,00	-854,61	0,00	1 854,61
6234	Réceptions	16 000,00	13 917,24	0,00	0,00	2 082,76	0,00	13 917,24
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00	458,43	0,00	0,00	1 541,57	0,00	458,43
6251	Voyages, déplacements et missions	24 000,00	16 080,13	0,00	0,00	7 919,87	0,00	16 080,13
6261	Frais d'affranchissement	17 000,00	12 312,85	0,00	0,00	4 687,15	0,00	12 312,85
6262	Frais de télécommunications	12 000,00	16 030,26	0,00	0,00	-4 030,26	0,00	16 030,26
6281	Concours divers (cotisations)	41 000,00	38 478,62	0,00	0,00	2 521,38	0,00	38 478,62

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information,	Pour information,
							réalizations gérées dans le cadre d'une AE	réalizations gérées hors AE
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 000,00	21 217,81	0,00	0,00	-1 217,81	0,00	21 217,81
62878	Remb. frais à des tiers	550 000,00	425 056,31	0,00	0,00	124 943,69	0,00	425 056,31
6288	Autres services extérieurs	62 500,00	132 211,60	0,00	0,00	-69 711,60	0,00	132 211,60
63512	Taxes foncières	3 200,00	3 019,00	0,00	0,00	181,00	0,00	3 019,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	2 387 000,00	1 856 827,36	0,00	0,00	530 172,64		1 856 827,36
6218	Autre personnel extérieur	55 000,00	33 769,12	0,00	0,00	21 230,88		33 769,12
6331	Versement mobilité	29 000,00	20 811,73	0,00	0,00	8 188,27		20 811,73
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 000,00	5 202,98	0,00	0,00	1 797,02		5 202,98
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	15 000,00	10 405,83	0,00	0,00	4 594,17		10 405,83
64111	Rémunération principale titulaires	900 000,00	837 911,73	0,00	0,00	62 088,27		837 911,73
64112	SFT, indemnité de résidence	9 000,00	4 444,43	0,00	0,00	4 555,57		4 444,43
64113	NBI	7 000,00	7 303,43	0,00	0,00	-303,43		7 303,43
64118	Autres indemnités	250 000,00	226 022,19	0,00	0,00	23 977,81		226 022,19
64131	Rémunérations	420 000,00	189 528,12	0,00	0,00	230 471,88		189 528,12
64132	SFT, indemnité de résidence	3 000,00	834,14	0,00	0,00	2 165,86		834,14
64138	Primes et autres indemnités	58 000,00	23 831,38	0,00	0,00	34 168,62		23 831,38
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	10 091,91	0,00	0,00	-10 091,91		10 091,91
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	282 000,00	186 929,71	0,00	0,00	95 070,29		186 929,71
6453	Cotisations aux caisses de retraites	316 500,00	283 558,59	0,00	0,00	32 941,41		283 558,59
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	22 000,00	8 839,81	0,00	0,00	13 160,19		8 839,81
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	3 500,00	3 292,69	0,00	0,00	207,31		3 292,69
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 000,00	4 049,57	0,00	0,00	5 950,43		4 049,57
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	81 500,00	60 362,33	0,00	0,00	21 137,67	0,00	60 362,33
65311	Indemnités de fonction	60 000,00	56 137,88	0,00	0,00	3 862,12	0,00	56 137,88
65312	Frais de mission et de déplacement	5 000,00	975,90	0,00	0,00	4 024,10	0,00	975,90
65313	Cotisations de retraite	3 100,00	2 883,62	0,00	0,00	216,38	0,00	2 883,62
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	500,00	362,55	0,00	0,00	137,45	0,00	362,55
65818	Autres	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
65888	Autres	9 900,00	2,38	0,00	0,00	9 897,62	0,00	2,38

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		8 229 100,00	7 246 712,92	0,00	0,00	982 387,08	0,00	7 246 712,92
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	10 100,28	1 187,32	0,00	0,00	8 912,96		1 187,32
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 100,28	1 187,32	0,00	0,00	8 912,96		1 187,32
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		10 100,28	1 187,32	0,00	0,00	8 912,96		1 187,32
Total des dépenses réelles		8 239 200,28	7 247 900,24	0,00	0,00	991 300,04	0,00	7 247 900,24
023	Virement à la section d'investissement	0,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	61 029,72	60 042,45			987,27		60 042,45
6811	Dot. amort. immos incorporelles	61 029,72	60 042,45			987,27		60 042,45
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		61 029,72	60 042,45			987,27		60 042,45

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		7 608 001,67	7 145 810,99	0,00	0,00	462 190,68
013	Atténuations de charges (4)	14 501,67	51 378,89	0,00	0,00	-36 877,22
6419	Remboursements rémunérations personnel	14 501,67	50 664,47	0,00	0,00	-36 162,80
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	714,42	0,00	0,00	-714,42
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	7 569 110,00	7 067 399,16	0,00	0,00	501 710,84
706881	Cotisations obligatoires	1 905 500,00	1 949 886,40	0,00	0,00	-44 386,40
706882	Cotisations additionnelles	120 360,00	122 214,20	0,00	0,00	-1 854,20
706883	Cotisations des organismes non affiliés	146 000,00	141 118,06	0,00	0,00	4 881,94
706888	Autres	75 000,00	14 440,94	0,00	0,00	60 559,06
7081	Services exploités intérêt du personnel	10 000,00	9 972,71	0,00	0,00	27,29
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	627 250,00	258 980,66	0,00	0,00	368 269,34
7085	Produits adhés° au titre des assurances	4 415 000,00	4 123 302,03	0,00	0,00	291 697,97
708773	Remb. frais coût lauréat	70 000,00	237 834,26	0,00	0,00	-167 834,26
7088	Produits activités annexes (abonnements)	200 000,00	209 649,90	0,00	0,00	-9 649,90
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	24 100,00	27 032,94	0,00	0,00	-2 932,94
752	Revenus des immeubles	24 100,00	19 392,75	0,00	0,00	4 707,25
75888	Autres	0,00	7 640,19	0,00	0,00	-7 640,19
Total des recettes de gestion des services		7 607 711,67	7 145 810,99	0,00	0,00	461 900,68
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	290,00	0,00	0,00	0,00	290,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	290,00	0,00	0,00	0,00	290,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		7 608 001,67	7 145 810,99	0,00	0,00	462 190,68

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
		0
		01/01/2000

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		32,00	0,00	32,00	28,00	0,00	28,00
Adjoint administratif	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif CE ou Rédacteur CE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif contractuel Carrières	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Administrateur principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CA Adjoint administratif ou CE Rédacteur	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CE Adjoint administratif	C	18,00	0,00	18,00	14,00	0,00	14,00
CE Adjoint administratif ou Rédacteur	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CE Adjoint administratif	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CE Administrateur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CE Attaché	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
CE Rédacteur	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
CE Rédacteur ou Attaché	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CE rédacteur ou attaché	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURvus SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Directeur Général Adjoint	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur Général Adjoint des Services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur Général des Services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur CE ou Attaché CE	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur Principal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CE Adjoint Technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CE Adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CE Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CE Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CE technicien	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien territorial	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		34,00	0,00	34,00	30,00	0,00	30,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20250320-DCA20032025-02-DE
Date de télétransmission : 26/03/2025
Date de réception préfecture : 26/03/2025

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif contractuel Carrières	C	ADM		0,00	A CARRIERE	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint administratif contractuel GED	C	ADM		0,00	A GED	CDD
Emploi Article 25 MACE C	B	ADM		0,00	A REMPLT	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES	B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			89 229,33	7 142,73	
Acquisitions à titre onéreux			89 229,33	7 142,73	
08/02/2024	Aménagement poste	538	898,93	162,00	2
20/02/2024	Achat caméra de visio conférence	539	1 368,00	590,90	2
20/02/2024	Travaux de mise en conformité de l'ascenseur	540	16 368,00	1 414,01	10
20/03/2024	Achat siège ergonomique + pointeur central E NOURY	541	2 911,60	454,53	5
20/03/2024	Achat de 4 sièges ergonomiques	542	2 153,52	336,19	5
08/04/2024	Achat de tables et chaises salle de réunion 1er étage	543	3 288,00	480,41	5
13/05/2024	Achat Ecran salle de réunion 1er étage	544	4 380,00	1 387,00	2
10/06/2024	Achat siège ergonomique + repose pied S FOURNY	545	2 130,06	237,86	5
16/07/2024	Aménagement aire de stationnement vélo	546	9 598,28	439,92	10
30/07/2024	Protection et formation à la cyber sécurité - 1ère facture sensibilisation et	547	4 827,60	1 012,46	2
16/09/2024	Travaux agencements cuisine 1er étage	548	2 312,84	67,46	10
04/10/2024	Aménagement poste service concours	549	943,25	45,59	2
22/10/2024	Travaux désamiantage bureau RDC	550	16 332,00	313,03	10
25/10/2024	Travaux de plomberie - aménagement bureau RDC	551	862,34	16,00	2
29/11/2024	Déplacement d'une clim - aménagement bureau RDC	552	7 728,00	68,69	10
29/11/2024	Coordination SPS bureau RDC	553	1 278,00	11,36	2
29/11/2024	Travaux réaménagement bureau RDC - Lot Plâtrerie	555	8 504,52	75,59	10
29/11/2024	Travaux réaménagement bureau RDC - Lot Peinture	554	3 344,39	29,73	10
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
23/09/2024	PHOTOCOPIEUR KONICA MINOLTA	05/10/2004	14 471,60	5	14 471,60	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	disque dur	14/12/2004	465,24	1	465,24	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	adobe accrobat	22/10/2004	531,02	1	531,02	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	pack info+licence informatique	10/08/2005	834,51	1	834,51	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	MEMOIRE 1 GO PC 2100	16/04/2007	370,76	1	370,76	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	ACROBAT PRO V8	18/04/2007	386,31	1	386,31	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	logiciel anti-virus symantec	10/09/2007	207,81	1	207,81	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	2 imprimantes LEXMARK E250D	04/07/2008	358,80	1	358,80	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	licence gouv exchange svr 2007	04/07/2008	3 372,72	2	3 372,72	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	logiciel business 2007	23/05/2008	2 274,79	2	2 274,79	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	CREATION ET GESTION SITE INTERNET	01/01/2009	5 953,69	2	5 953,69	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	logiciel navigateur internet sécurisé	01/01/2009	361,19	2	361,19	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	GRAVEUR CD LECTEUR DVD HP	13/02/2006	340,95	1	340,95	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	INSTALLATION APPLIANCE - PACK INFORMATIQUE	07/06/2006	1 464,16	1	1 464,16	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	module extranet carrières	28/02/2007	10 030,85	5	10 030,85	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	micro ordinateur	01/01/1998	2 072,94	5	2 072,94	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	1 CARTE + 17 POSTES POSE + RACCORD	01/01/2000	1 705,79	5	1 705,79	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	peinture CAUE 1993	01/01/1993	24 446,94	10	24 446,94	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	FOURNITURES M EN S CARTES	01/01/2001	4 882,22	5	4 882,22	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	LOG CREATION SITE INTERNET	10/10/2002	3 730,52	5	3 730,52	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	écran sonic	30/06/2003	388,70	1	388,70	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	cartes mémoire	21/11/2003	831,22	1	831,22	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
23/09/2024	mise a jour arcserve backup	01/01/2009	508,30	2	508,30	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	LOGICIEL OPEN / GOUV OFFICE SMALL BUSINESS 2007	10/03/2009	412,02	1	412,02	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	1 IMPRIMANTE LEXMARK E 260D N° SERIE 72L5P9K	16/06/2009	243,99	1	243,99	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	Logiciel extranet paie+assist	16/09/2009	8 132,80	2	8 132,80	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	Photocopieur IR5065 N	02/02/2010	12 274,55	5	12 274,55	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	LOGICIEL OPEN / GOUV OFFICE STANDARD	08/09/2010	349,23	1	349,23	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	Refonte site internet	15/12/2010	4 473,04	5	4 473,04	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	LOGICIEL OPEN / GOUV OFFICE STANDARD 2010	25/01/2011	349,23	2	349,23	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	33 licences anti-virus	25/01/2011	2 268,62	2	2 268,62	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	imprimante laser lexmark E260	01/06/2011	196,14	1	196,14	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	1 boîtier SWITCH	13/09/2011	1 960,24	1	1 960,24	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	Ecran viewsonic 19"	07/11/2008	169,00	1	169,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	LOGICIEL GESTION RH 28/06	01/01/2001	1 072,09	5	1 072,09	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	LOGICIEL WINDOWS	01/01/2001	364,66	5	364,66	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	MODULE CIVIL GRH	01/01/2001	1 823,29	2	1 823,29	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	MODULE DECIDEUR GRH	01/01/2001	3 951,98	5	3 951,98	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	PROGICIEL GRH 2000 + INSTALL	01/01/2000	25 976,42	5	25 976,42	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	1 ECRAN 15" SAMTRON	06/09/2001	242,50	5	242,50	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	2 ECRANS FUJITSU SIEMENS 151F	04/02/2002	485,00	5	485,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	2 LICENCES OFFICE XP OPEN A	04/02/2002	1 053,87	5	1 053,87	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	1 LICENCE PACK OFFICE XP PRO OPEN A	02/04/2002	668,09	5	668,09	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	1 ECRAN IYAMA 17P LS702UT	02/04/2002	245,18	5	245,18	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	1LICENCE WINDOWS 2000 OPEN A	17/06/2002	44,13	5	44,13	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	1 ECRAN IYAMA 17"LS704UT TC099	25/10/2002	236,81	5	236,81	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	1 LOGICIEL PACK OFFICE XP PME	25/10/2002	299,00	5	299,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	2 CABLES IMPRIMANTE IEEE 2M	25/10/2002	19,37	5	19,37	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	2 LOGICIELS PACK OFFICE XP PME	24/01/2003	586,04	2	586,04	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	1 LICENCE PACK OFFICE STANDARD 2003 + 1 LICENCE	17/03/2005	450,29	5	450,29	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	1 IMPRIMANTE HP DESKJET 5740 + 1 CABLE USB	17/03/2005	102,86	5	102,86	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	1 LOGICIEL OFFICE PME 2003 FUJITSU	08/03/2006	370,76	5	370,76	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	2 ECRANS FUJITSU 22" SL322OW	08/09/2010	260,73	1	260,73	0,00	0,00	0,00	0,00
23/09/2024	RAM 2GO SUR P2650	08/09/2010	212,89	1	212,89	0,00	0,00	0,00	0,00
24/09/2024	imprimante laser E260	08/11/2011	196,14	1	196,14	0,00	0,00	0,00	0,00
24/09/2024	Imprimante Lexmark E 360 D SN 72N3PBB	22/02/2012	257,14	1	257,14	0,00	0,00	0,00	0,00
24/09/2024	25 licences Office professionnel 2010	23/03/2012	11 000,00	2	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
24/09/2024	licence OFFICE PROFESSIONNEL PLUS 2010	23/03/2012	544,99	2	544,99	0,00	0,00	0,00	0,00
24/09/2024	installation e.Magnus sur serveur	06/11/2012	247,57	2	247,57	0,00	0,00	0,00	0,00
24/09/2024	Installation serveur informatique	02/11/2012	426,42	2	426,42	0,00	0,00	0,00	0,00
24/09/2024	Installation serveur	16/11/2012	2 841,70	2	2 841,70	0,00	0,00	0,00	0,00
24/09/2024	2 imprimantes LEXMARD E260D	04/03/2013	317,92	2	317,92	0,00	0,00	0,00	0,00
24/09/2024	PHOTOCOPIEUR KONICA MINOLTA C224E	28/06/2013	2 876,38	2	2 876,38	0,00	0,00	0,00	0,00
24/09/2024	5 licences Exchange server 2013	14/08/2013	589,97	2	589,97	0,00	0,00	0,00	0,00
24/09/2024	Licence Office Professionnel Plus 2013	05/06/2013	961,58	2	961,58	0,00	0,00	0,00	0,00
24/09/2024	2 logiciels Teamviewer	07/10/2013	1 282,11	2	1 282,11	0,00	0,00	0,00	0,00
24/09/2024	PC de bureau adm générale	24/12/2013	680,25	2	680,25	0,00	0,00	0,00	0,00
24/09/2024	Bornes wifi	15/10/2014	1 485,32	2	1 485,32	0,00	0,00	0,00	0,00
24/09/2024	3 PC de bureau Fujitsu esprimo P420 + 2 écrans led 22" Fujitsu E22T-7	08/04/2015	1 701,79	2	1 701,79	0,00	0,00	0,00	0,00
24/09/2024	Licence e Tempora Module Self Service 50 personnes	30/06/2015	360,00	2	360,00	0,00	0,00	0,00	0,00
24/09/2024	Borne accès internet	29/07/2015	3 573,96	2	3 573,96	0,00	0,00	0,00	0,00
24/09/2024	6 Licences office pro	21/10/2015	2 791,08	2	2 791,08	0,00	0,00	0,00	0,00
24/09/2024	3 Tablettes Ipad 10" Apple	15/12/2015	2 518,18	2	2 518,18	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	785 920,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	785 920,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	785 920,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	785 920,00

COUVERTURE DE L'ANNUTE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	0,00	0,00	15 182,07	15 182,07
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	66 210,00	65 064,96	0,00	65 064,96
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	66 210,00	65 064,96	-15 182,07	49 882,89
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	785 920,00			785 920,00
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	785 920,00			785 920,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				835 802,89

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

IV

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		66 210,00	III 65 064,96
Ressources propres externes de l'année (a)		5 180,28	5 022,51
10222	FCTVA	5 180,28	5 022,51
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		61 029,72	60 042,45
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	9 261,00	9 261,00
281311	<i>Bâtiments administratifs</i>	0,00	21 768,32
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	21 768,32	0,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	2 950,00	2 435,79
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	23 616,40	23 246,76
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	3 434,00	3 330,58
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (4)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (4)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (4)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE	C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION	C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	852 130,00	86 010,93	15 182,07	750 937,00
RECETTES	852 130,00	850 984,96	0,00	1 145,04
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 300 230,00	7 307 942,69	0,00	992 287,31
RECETTES	11 721 000,00	11 258 809,32	0,00	462 190,68

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	852 130,00	86 010,93	15 182,07	750 937,00
RECETTES	852 130,00	850 984,96	0,00	1 145,04
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 300 230,00	7 307 942,69	0,00	992 287,31
RECETTES	11 721 000,00	11 258 809,32	0,00	462 190,68

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	852 130,00	86 010,93	15 182,07	750 937,00
RECETTES	852 130,00	850 984,96	0,00	1 145,04
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 300 230,00	7 307 942,69	0,00	992 287,31
RECETTES	11 721 000,00	11 258 809,32	0,00	462 190,68
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	9 152 360,00	7 393 953,62	15 182,07	1 743 224,31
TOTAL GENERAL DES RECETTES	12 573 130,00	12 109 794,28	0,00	463 335,72

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTES :

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 11/03/2025

Présenté par Le Présidente Elisabeth MARQUET (1),
A Angers, le 20/03/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil d'administration (2), réunie en session ordinaire
A Angers, le 20/03/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil d'administration (2),(3),

Madame BIENVENU Roselyne	
Madame COQUEREAU Geneviève	
Madame JUHEL Marie-Françoise	
Madame LEVEQUE Valérie	
Madame LUCAS Florence	
Madame MARQUET Elisabeth	
Madame METIVIER Florence	
Madame PLANTE Isabelle	
Madame RENAUDON Véronique	
Madame SOURISSEAU Sylvie	
Madame STALL Geneviève	
Monsieur ANTOINE Jean-Pierre	
Monsieur BOMPAS Jean-Paul	
Monsieur CAILLEAU Pierre-Marie	
Monsieur CHASSOULIER Gérard	
Monsieur COCHARD Jean-Pierre	
Monsieur DELETRE Alain	
Monsieur GUERY Tony	
Monsieur RABOUAN Paul	

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES****A**

Monsieur RAIMBAULT Jean-François	
Monsieur RAPIN Florian	
Monsieur ROBE Pierre	

Certifié exécutoire par Le Présidente Elisabeth MARQUET (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

ARRETE ET SIGNATURES

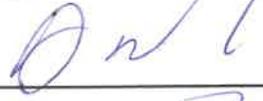
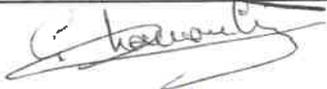
Présenté par le Présidente Elisabeth MARQUET,
A Angers, le 20/03/2025
Le Présidente Elisabeth MARQUET,

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.
A Angers, le 20/03/2025

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 19
VOTES : Pour : 19
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 11/03/2025

Les membres du Conseil d'administration,

Madame MARQUET Elisabeth	
Madame STALL Geneviève	
Monsieur DELETRE Alain	
Monsieur RABOUAN Paul	
Monsieur ANTOINE Jean-Pierre	
Madame BIENVENU Roselyne	
Monsieur BOMPAS Jean-Paul	
Monsieur CAILLEAU Pierre-Marie	
Monsieur CHASSOULIER Gérard	
Monsieur COCHARD Jean-Pierre	
Madame COQUEREAU Geneviève	
Monsieur GUERY Tony	
Madame JUHEL Marie-Françoise	

ARRETE ET SIGNATURES

Madame LEVEQUE Valérie	
Madame LUCAS Florence	
Monsieur RAPIN Florian	
Madame RENAUDON Véronique	
Monsieur ROBE Pierre	
Madame SOURISSEAU Sylvie	
Madame METIVIER Florence	
Madame PLANTE Isabelle	
Monsieur RAIMBAULT Jean-François	

Johanne RENAULT Lydie



Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 20 mars 2025

Séance du 20 mars 2025
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 18
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 20

Le 20 mars 2025 à onze heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 11 mars 2025.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
Mme	Geneviève	STALL
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	LUCAS
M.	Florian	RAPIN
Mme	Véronique	RENAUDON
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

b) Membres suppléants

M.	Lydie	RENAULT
----	-------	---------

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER
M.	Philippe	CARDOT
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Jean-François	RAIMBAULT
M.	Guy	SOURISSEAU donnant pouvoir à M. CAILLEAU
M.	Xavier	TESTARD donnant pouvoir à Mme MARQUET

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

**OBJET N°3-20032025 : AFFECTATION DU RESULTAT 2024 SUR
L'EXERCICE 2025**

Sur proposition de la Présidente le Conseil d'administration

DECIDE de l'affectation du résultat 2024 sur l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION 2024

Excédent antérieur reporté au 01/01/2024	4 112 998,33 €
Résultat de l'exercice 2024	-162 131,70 €
Excédent au 31/12/2024	3 950 866,63 €
Résultat d'investissement reporté au 01/01/2024	785 920,00 €
Résultat d'investissement 2024 hors RAR	-20 945,97 €
RAR en dépenses	15 182,07 €
<i>Résultat d'investissement au 31/12/2024</i>	749 791,96 €
Résultat d'investissement au 31/12/2024 hors RAR	764 974,03 €

Affectation du résultat

Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement **3 950 866,63 €**

Décision adoptée à l'unanimité

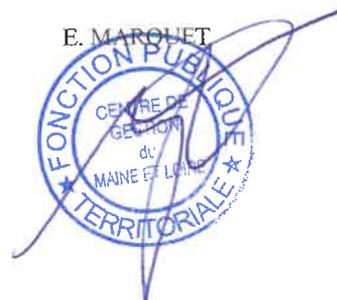
Pour extrait conforme

Fait à Angers

Le 20 mars 2025

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 20 mars 2025

Séance du 20 mars 2025
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 18
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 20

Le 20 mars 2025 à onze heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 11 mars 2025.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
Mme	Geneviève	STALL
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	LUCAS
M.	Florian	RAPIN
Mme	Véronique	RENAUDON
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

b) Membres suppléants

M.	Lydie	RENAULT
----	-------	---------

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER
M.	Philippe	CARDOT
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Jean-François	RAIMBAULT
M.	Guy	SOURISSEAU donnant pouvoir à M. CAILLEAU
M.	Xavier	TESTARD donnant pouvoir à Mme MARQUET

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N°4-20032025 : BUDGET PRIMITIF 2025

La Présidente fait une présentation ligne par ligne du budget primitif 2025.

Elle souligne notamment en dépenses de fonctionnement les inscriptions suivantes :

- 3 500 000 € au titre du contrat d'assurance groupe statutaire.
- 193 900 € au titre des agents contractuels essentiellement recrutés pour mise à disposition auprès de collectivités ayant recours au service « article 25 » nouvel article L452-44 du CGFP.
- 550 000 € au titre des droits syndicaux, tout en précisant que les remboursements des collectivités ne sont bien évidemment réalisés qu'au vu de pièces justifiant la dépense ; elle rappelle par ailleurs qu'il s'agit d'une dépense obligatoire.

Après délibération, le Conseil d'administration

ADOPTE le budget primitif 2025 du Centre de gestion, tel qu'il est annexé à la présente délibération,

DIT que le budget est voté par chapitre en fonctionnement et en investissement.

EQUILBRE DU BUDGET

Section de fonctionnement

Dépenses	6 730 000 €
Recettes	10 501 000 €

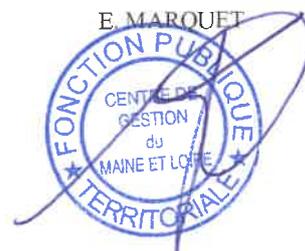
Section d'investissement

Dépenses	838 000 €
Recettes	838 000 €

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 20 mars 2025

La Présidente



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 20 mars 2025

Séance du 20 mars 2025
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 18
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 20

Le 20 mars 2025 à onze heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 11 mars 2025.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
Mme	Geneviève	STALL
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	LUCAS
M.	Florian	RAPIN
Mme	Véronique	RENAUDON
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

b) Membres suppléants

M.	Lydie	RENAULT
----	-------	---------

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER
M.	Philippe	CARDOT
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Jean-François	RAIMBAULT
M.	Guy	SOURISSEAU donnant pouvoir à M. CAILLEAU
M.	Xavier	TESTARD donnant pouvoir à Mme MARQUET

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N°5-20032025 : SERVICES FACULTATIFS ET SOCLE COMMUN

Concernant le socle commun de compétences, la Présidente rappelle aux membres du Conseil d'administration :

- que l'article L 452-26 du code de la Fonction Publique prévoit que les dépenses supportées par les CDG pour l'exercice des missions mentionnées à l'article L. 452-39, réalisées à la demande d'une collectivité ou d'un établissement non affilié, sont financées par une contribution dans la limite d'un taux fixé par la loi et du coût réel des missions »
- qu'en application de ces dernières dispositions, il appartient au conseil d'administration de procéder à l'arrêt dudit coût réel des missions.

Concernant l'exercice 2024, le bilan financier de la mission tel qu'il ressort de la comptabilité, et majoré de 10% pour charges inhérentes aux frais de structure, s'élève en dépenses à 138 951.19 € pour des recettes de 134 118,43 €, induisant un solde négatif de 4 832.76 € à rappeler auprès des collectivités adhérant au socle commun, pour la période considérée à proportion de leur participation au financement.

La Présidente propose de maintenir la tarification 2025 au taux de 0.05 %.

Concernant les services facultatifs, « paye » et « Article L452-44 CGFP », ainsi que l'ouverture des services du conseil médical aux collectivités et établissements hors département, elle propose de reconduire les taux pratiqués en 2024.

Après délibération, le Conseil d'administration, sur proposition de la Présidente,

ARRETE l'équilibre financier recettes et dépenses inhérentes au Socle commun de compétences pour l'exercice 2024 à - 4 832.76 €, qu'il conviendra de rappeler auprès des collectivités et établissements adhérents au dit socle au prorata de leur participation au financement du service.

DECIDE d'arrêter comme suit les participations des collectivités aux services facultatifs et socle commun à compter du 1^{er} avril 2025 :

Service paye	Collectivités affiliées au COG	4.80 € / bulletin
	Autres	9.60 € / bulletin
Article 1452-44 CGFP* (anc. Art 25)	Collectivités affiliées au COG	26 €/ mois / contrat
	Autres	52 €/ mois / contrat
Socle commun	Collectivités du Maine-et-Loire non affiliées au COG	Taux visé à l'article 452-26 du code général de la FP
		0.050 %
	Collectivités et établissements hors département	
Conseil médical		Taux visé à l'article 452-26 du code général de la FP
		0.050 %

*Les collectivités qui le souhaitent peuvent prendre directement à leur charge les frais de la visite médicale

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 20 mars 2025

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 20 mars 2025

Séance du 20 mars 2025
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 18
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 20

Le 20 mars 2025 à onze heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 11 mars 2025.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
Mme	Geneviève	STALL
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	LUCAS
M.	Florian	RAPIN
Mme	Véronique	RENAUDON
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

b) Membres suppléants

M.	Lydie	RENAULT
----	-------	---------

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER
M.	Philippe	CARDOT
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Jean-François	RAIMBAULT
M.	Guy	SOURISSEAU donnant pouvoir à M. CAILLEAU
M.	Xavier	TESTARD donnant pouvoir à Mme MARQUET

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.
La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N°6-20032025 : DROITS SYNDICAUX

Considérant les demandes des syndicats concernant la mise à disposition de locaux et moyens administratifs ou le bénéfice d'une subvention, que les dispositions de l'article R 213.28 du code général de la Fonction Publique font obligation au centre de gestion de mettre de droit un local distinct à la disposition de chacune de ces organisations syndicales, qu'en cas d'impossibilité de mettre des locaux équipés à la disposition des organisations syndicales représentatives, une subvention représentative des frais de location et d'équipement des locaux peut être versée.

Elle rappelle que le conseil d'administration a décidé de ne verser qu'aux seules organisations syndicales représentatives, ayant effectivement engagé une dépense de location d'un local et de son équipement, une subvention égale à la dépense telle qu'apparaissant au vu des pièces justificatives représentatives des frais de location et d'équipement des locaux par elles produites et dans la limite de 11 300€.

A ce titre, elle fait part de la demande de syndicats soumettant la prise en charge de téléphones portables au titre des frais d'équipement de locaux, ainsi que des écrans professionnels et caméras associées.

Après délibération le Conseil d'administration :

DIT que l'achat de téléphones portables, ainsi que d'écrans professionnels et caméras associés ne seront pas pris au titre des dépenses entrant dans les frais de location et d'équipement des locaux tels que visés à l'article R213-28 du code général de la fonction publique.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 20 mars 2025

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 20 mars 2025

Séance du 20 mars 2025
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 18
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 20

Le 20 mars 2025 à onze heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 11 mars 2025.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
Mme	Geneviève	STALL
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	LUCAS
M.	Florian	RAPIN
Mme	Véronique	RENAUDON
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

b) Membres suppléants

M.	Lydie	RENAULT
----	-------	---------

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER
M.	Philippe	CARDOT
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Jean-François	RAIMBAULT
M.	Guy	SOURISSEAU donnant pouvoir à M. CAILLEAU
M.	Xavier	TESTARD donnant pouvoir à Mme MARQUET

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.
La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

**OBJET N°7-20032025 : PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL
UNIQUE 2023**

La Présidente donne lecture du Rapport Social Unique 2023, tel qu'il a été présenté aux membres du Comité Social Territorial du 02 décembre 2024 et est annexé à la présente.



FICHE REPÈRES DU RSU 2023

Comité social territorial du CDG 49

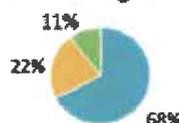
Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2023. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...) Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

TAUX DE RETOUR **68%**

> 126 collectivités, ayant au moins un agent, ont transmis leur RSU sur 185 recensées
> 1 929 agents recensés dans ces collectivités dont 1 305 fonctionnaires, 420 contractuels permanents et 204 contractuels non permanents

Effectifs

68% des agents sont fonctionnaires



■ Fonctionnaires
■ Contractuels permanents
■ Contractuels non permanents



	Minimum	Maximum	Effectif moyen	Nb de coll concernées
Fonctionnaires	1	36	11	125
Contractuels permanents	1	39	5	104
Contractuels non permanents	1	19	4	71

Précisions emplois non permanents

⇒ 0,4 % des agents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé

11,19 % des contractuels permanents en CDI

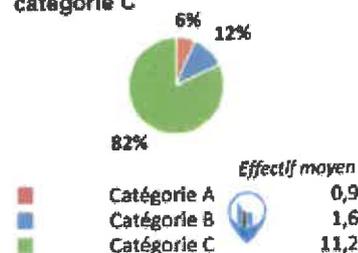
⇒ 6,6 % des agents sont saisonniers ou occasionnels

Caractéristiques des agents permanents

49% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nb moyen par coll concernée
Administrative	26,7%	14,0%	23,7%	3,4
Technique	49,7%	48,6%	49,4%	7,2
Culturelle	3,2%	6,2%	3,9%	2,4
Sportive	0,3%	0,5%	0,3%	1,2
Sociale	7,8%	8,1%	7,9%	2,3
Médico-sociale	1,8%	3,3%	2,1%	4,6
Médico-technique	0,1%	0,0%	0,1%	1,0
Police municipale	0,1%	0,0%	0,1%	0,5
Animation	10,3%	19,3%	12,5%	3,6
Incendie secours	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Total	100%	100%	100%	15

82% d'agents relevant de la catégorie C



Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 73%

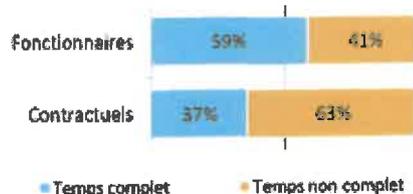
	Hommes	Femmes
Fonctionnaires	29%	71%
Contractuels	23%	77%
Ensemble	27%	73%

Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 43% des agents

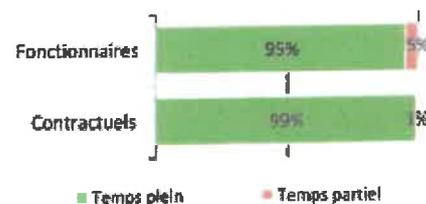
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	43%
Adjoints administratifs	16%
Adjoints territoriaux d'animation	11%
ASEM	5%
Rédacteurs	4%

Temps de travail des agents permanents

- 59% des fonctionnaires à temps complet contre 37% des contractuels



- 5% des fonctionnaires à temps partiel contre 1% des contractuels



- Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Sociale	63%	Culturelle	85%
Animation	61%	Technique	72%
Culturelle	55%	Animation	67%

- Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0,7% des hommes à temps partiel
8,7% des femmes à temps partiel

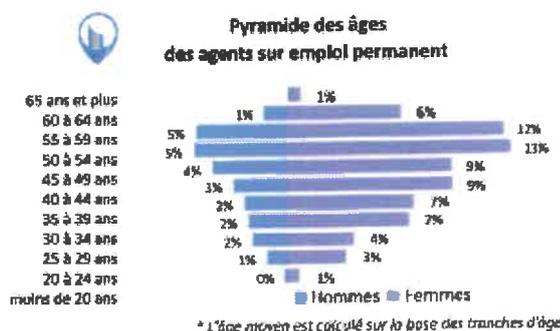
Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

Pyramide des âges

- En moyenne, les agents ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,77
Contractuels permanents	40,69
Ensemble des permanents	46,05

Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	37,32



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

- En moyenne, 12,9 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



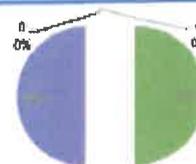
- > 8,7 fonctionnaires
- > 2,6 contractuels permanents
- > 1,6 contractuels non permanents

ETPR permanents moyens par catégorie	
Catégorie A	1,9 ETPR
Catégorie B	2,2 ETPR
Catégorie C	8,9 ETPR

Positions particulières

0,6% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité



Mouvements

- En 2023, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 20,3%

Fonctionnaires	Contractuels permanents
6,1%	70,4%

Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022	Effectif physique au 31/12/2023
13 agents	13,7 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023

Fonctionnaires		-1,3%
Contractuels		30,4%
Ensemble		4,9%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (hors agents contractuels mis en stage dans l'année)	57%
Agent contractuel nommé stagiaire ou scolarisé à l'étranger ou cours de formation	14%
Démission	0%
Départ à la retraite	6%
Mutées (changements de collectivité)	7%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Rémunérés	52%
Article 3 hors remplaçants, nouveaux ou réintégré(e)s	18%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel temporaire	13%
Recrutement direct - Nouvel arrivant dans la collectivité	7%
Vente en mutation	5%

* Variation des effectifs :

13 agents permanents au 31/12/2022, 13,7 agents permanents au 31/12/2023. Différence globale : 0,7 agents soit 5,4%.

Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels

En moyenne, 1,6% des agents permanents présents au 31/12 ont été titularisés dans l'année

- 3 Ruptures conventionnelles actées en 2023

3,2% des collectivités ont initié au moins une procédure de rupture conventionnelle
67% sont à l'initiative de l'agent

- Avancements et promotions
Nombre moyen d'agents concernés sur 10



Sanctions disciplinaires

- 4% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2023.

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	2	4
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	-	1
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

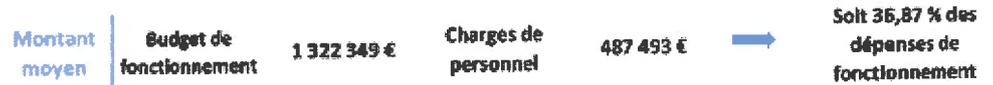
2 sanctions prononcées à l'encontre d'agents contractuels

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2023)

Qualité de service (manquement aux obligations du service, négligence, insubordination, absence irrégulière, absence de poste)	67%
Présence, intégrité (abusivement, commettre de fautes, malversations, vol, dégradation, dettes, chèques sans provision)	22%
Autres	11%

Budget et rémunérations

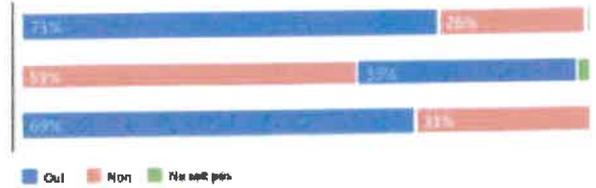
- Les charges de personnel représentent 36,87 % des dépenses de fonctionnement



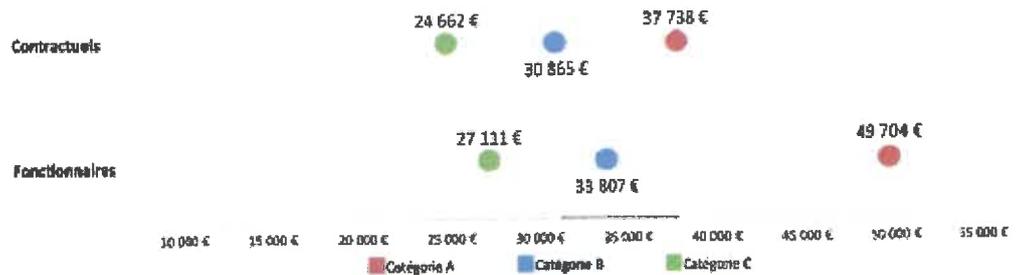
Mise en place du RIFSEEP

- pour au moins un cadre d'emplois pour les fonctionnaires
- pour les contractuels permanents
- avec une part de CIA

63% des collectivités prévoient le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire



Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



- La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 13,16 %

Fonctionnaires	13,76%
Contractuels sur emplois permanents	10,58%
Ensemble	13,16%



- En moyenne, 584 heures supplémentaires/complémentaires pour les 75% de collectivités concernées



- 63% des collectivités adhèrent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Absences Agents présents au 31 décembre

En moyenne, 10 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 5,6 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies aratoires et accidents de travail)	2,74%	1,52%	2,44%	0,75%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,38%	1,52%	4,44%	0,75%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	5,51%	1,77%	4,60%	1,08%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme = nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

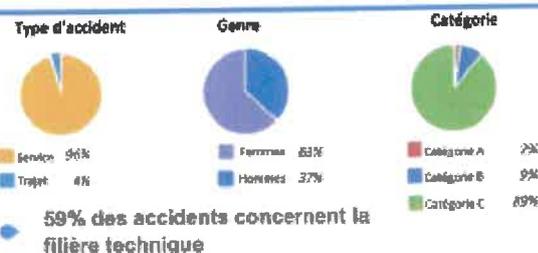
> 33,96 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

29% des collectivités concernées par des accidents de travail

> 2,7 accidents du travail pour 100 agents

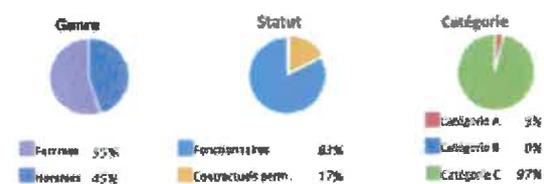
> En moyenne, 28 jours d'absence consécutifs par accident du travail



Handicap

12% des collectivités ont au moins un agent BOETH

Taux de BOETH: 1,7%



0,2 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi

(collectivités concernées)

Dépenses afférentes à la passation de contrats de louage, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées	3 897 €
Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés	1 543 €

Prévention et risques professionnels

9 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Dépense moyenne en formation : 310 €

Nombre moyen de formations : 4

Existence d'un document unique (DUERP)



Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale spontanée

2,8% des femmes

1,3% des hommes

Absences Agents présents au 31 décembre

En moyenne, 10 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 8,6 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies animales et accidents de travail)	2,74%	1,52%	2,44%	0,75%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,38%	1,52%	4,44%	0,75%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autres)	5,51%	1,77%	4,60%	1,08%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme = nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

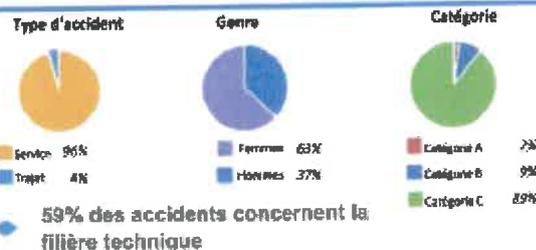
> 33,96 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

29% des collectivités concernées par des accidents de travail

> 2,7 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 28 jours d'absence consécutifs par accident du travail



Handicap

12% des collectivités ont au moins un agent BOETH

Taux de BOETH: 1,7%



0,2 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi (collectivités concernées)

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées	3 897 €
Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés	1 549 €

Prévention et risques professionnels

9 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Dépense moyenne en formation : 310 €
 Nombre moyen de formations : 4

Existence d'un document unique (DUERP)



Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale spontanée

2,8% des femmes
 1,3% des hommes

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les sabbats réalisés dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2023. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : décembre 2024

Version 1

Les Conseil d'administration :
DONNE ACTE de la présentation du RSU tel qu'annexé.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 20 mars 2025

La Présidente



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 20 mars 2025

Séance du 20 mars 2025
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 18
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 20

Le 20 mars 2025 à onze heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 11 mars 2025.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
Mme	Geneviève	STALL
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	LUCAS
M.	Florian	RAPIN
Mme	Véronique	RENAUDON
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

b) Membres suppléants

M.	Lydie	RENAULT
----	-------	---------

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER
M.	Philippe	CARDOT
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Jean-François	RAIMBAULT
M.	Guy	SOURISSEAU donnant pouvoir à M. CAILLEAU
M.	Xavier	TESTARD donnant pouvoir à Mme MARQUET

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N°8-20032025 : PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL DU CDG

La Présidente fait savoir, aux membres du Conseil d'administration, que le projet de Plan de formation du personnel du CDG 2025, tel que soumis à leur vote, a reçu un avis favorable des deux collègues du comité social territorial en date du 10 mars 2025.

15/01/2025

PLAN DE FORMATION PREVISIONNEL DU CENTRE DE GESTION ANNEE 2025

DOMAINE	OBJECTIFS POURSUIVIS/ORIENTATIONS	TITRE DU STAGE ENREG. ORGANISME	Ref Stage	BENEFICIAIRES (NOMBRE, SERVICES)	TYPE FORMATION	CPF adhérent	PRIORITE 1,2,3	COÛT	OBSERVATIONS DATES EVENTUELLES	NOMBRE DE JOURS EN 2024	Observation
METIERS	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	La gestion des situations d'urgence et de reclassement	17COLAPK109	1 agent administratif principal 1ère classe Gestion des services	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Les 17 et 18 novembre 2025	2	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	La gestion du temps de travail : réglementation et application	17SDH1283	1 agent administratif principal 1ère classe Gestion des services	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Du 30/08/2025 au 01/07/2025	2	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	La gestion des situations d'urgence et de reclassement	17COLAPK108	1 agent administratif principal 1ère classe Gestion des services	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Les 17 et 18 novembre 2025	2	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	La rémunération des absences pour raison de santé	17OLAG0081	1 agent administratif Principal 1ère classe Gestion des services	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Le 23 mai 2025	2,5	10 heures
	Acquisition de connaissances	Le déroulement de la carrière	17SDXDL005	1 agent administratif gestion des services	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Les 18 et 17 juin 2025	2	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	La gestion des accidents du travail, des maladies professionnelles et de l'invalidité	17OLAPS186	1 attaché, service gestion des services	Professionalisation tout au long de la vie	non	7	inclus dans le 1%	Du 24/04/2025 au 25/04/2025	2	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	La rémunération des absences pour raison de santé	17OLAG0081	1 attaché, service gestion des services	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Le 23 mai 2025	1	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	Le statut et la gestion administrative des agents des centres Communes de police municipale pour les services ressources humaines	17P6GRH001	1 attaché, service gestion des services	Professionalisation tout au long de la vie	non	2	inclus dans le 1%	Les 6 et 9 septembre 2025	1	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	La gestion des situations d'urgence et de reclassement	17COLAPK108	1 attaché, service ressources humaines	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Les 17 et 18 novembre 2025	2	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	La conception et la mise en oeuvre d'une ville juridique	SDJCM 028	1 attaché, Administration générale	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Les 20 et 31 janvier 2025	2	
	Née à jour des connaissances - ou de factualité	Actualités juridiques et jurisprudentielles - INSEE - 1 jour	17 YAI11021	1 attaché, service gestion des services 1 rédacteur, service documentation	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	A déterminer	2	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	Niveau référents électrologues territoriaux	48 SXPR0038	1 attaché, service administration générale 1 rédacteur, service documentation	Professionalisation tout au long de la vie	non	6	inclus dans le 1%	Le 6 mars 2025	2	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	Niveau référents balisés territoriaux	48 SXPR0038	1 attaché, service administration générale 1 rédacteur, service documentation	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Le 27 mars 2025	2	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	Perfectionnement à la pratique des enquêtes administratives		1 attaché principal, 1 attaché, 1 rédacteur	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	4000 € à partager et participation autres CDG de la région	à déterminer	6	
Amélioration expertise, approfondissement connaissances	Perfectionnement à la pratique de la médiation		1 administrateur général, 1 attaché principal, 1 rédacteur	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	5400 (2 MO *3)	à déterminer	16		
TECHNIQUE / HYGIENE	Maitrise de compétences	Repassage à l'habilitation électrique BB-SEC	17BCE28161	1 ingénieur, service Hygiène et sécurité 1 rédacteur, service administration générale	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Le 24 et 25 avril 2025	4	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	La prévention des risques professionnels du jardinier	17SDY02114	1 technicien, service Hygiène et sécurité	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Du 24 au 26 mars 2025	3	

Prévision plan de formation

ET SECURITE	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	L'acquisition des compétences d'acteur en prévention des risques liés à l'accident physique (PRAP)	17SD009003	1 technicien, service Hygiène et sécurité	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Les 6 et 13 mai 2025	2	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	La formation de chargé(e) de mission en santé et sécurité au travail : mission d'accompagnement et d'échanges de pratiques	63SX080005	1 ingénieur, service Hygiène et sécurité	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Les 13 et 14 novembre 2025	2	
INFORMATIQUE / BUREAUTIQUE	Acquisition de connaissances	Excel 2016- Utilisateur intermédiaire	05SX11M040	1 agent administratif Principal 1ère classe Gestion des services	Professionalisation tout au long de la vie	non	2		En Axa formation	2	Version non utilisée dans l'établissement
	Acquisition de connaissances	Le plan de continuité d'activité informatique (PCA) / le plan de reprise d'activité informatique (PRA)	DAD13038	1 rédacteur, administration générale	Professionalisation tout au long de la vie	non	1		en distanciel les 19/05-28/05/25-28/04/25+26/05/25+12/06/25+10/06/25+28/05/25	7	
ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	Acquisition de connaissances	L'evolution vers une fonction d'encadrement : les bases du management	17OL-AC0410	1 technicien, service Hygiène et sécurité	Professionalisation tout au long de la vie	non	2	inclus dans le 1%	Les 15 et 16 janvier 2025	6	Validation inscription top santé
	Acquisition de connaissances	L'animation et l'encadrement d'une équipe au quotidien	17SDY02A11	1 technicien, service Hygiène et sécurité	Professionalisation tout au long de la vie	non	2	inclus dans le 1%	Les 11 et 12 septembre et 10 octobre 2025	3	
	Acquisition de connaissances	La lecture et la compréhension du bulletin de paie	06OL-AC04122	1 agent administratif Principal 1ère classe Gestion des services	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	du 01/04 au 30/04 en distanciel		
	Acquisition de connaissances	Les principes et enjeux du compte personnel d'activité / compte personnel de formation	06DIRD1070	1 agent administratif Principal 1ère classe Gestion des services	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	du 25/09 au 30/09 en distanciel		
	Faciliter l'intégration dans la fonction publique territoriale, acquérir des connaissances relatives à l'environnement territorial dans lequel ils exercent leurs missions	Fonction d'intégration catégorie C - CNFPT - 5 jours	SDYCAD3A	1 agent administratif gestion des services	Obligatoire Intégration	non	1	inclus dans le 1%	Les 6, 7, 13, 14 et 15 janvier 2025	6	

Coût supplémentaire de 1% CNFPT - 11988€ (hors frais de déplacement des agents)

TOTAL JOURNAN 78,5

Le Conseil d'administration, sur proposition de la Présidente, et les avis sus
rappelés entendus,

ADOpte le plan de formation du personnel du CDG pour l'année 2025, tel
que ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 20 mars 2025

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 20 mars 2025

Séance du 20 mars 2025
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 18
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 20

Le 20 mars 2025 à onze heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 11 mars 2025.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) **Membres titulaires**

Mme	Elisabeth	MARQUET
Mme	Geneviève	STALL
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	LUCAS
M.	Florian	RAPIN
Mme	Véronique	RENAUDON
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

b) **Membres suppléants**

M.	Lydie	RENAULT
----	-------	---------

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER
M.	Philippe	CARDOT
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Jean-François	RAIMBAULT
M.	Guy	SOURISSEAU donnant pouvoir à M. CAILLEAU
M.	Xavier	TESTARD donnant pouvoir à Mme MARQUET

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

**OBJET N°9-20032025 : DECISIONS PRISES PAR LA
PRESIDENTE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2024**

La Présidente rend compte aux membres du Conseil d'administration des décisions prises depuis le 1er Janvier 2024 au titre de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération en date du 24 novembre 2020 :

Date facture ou signature marché ou devis	Objet de la décision	SOMME TTC	Prestataire	Commentaire
18/01/2024	Acquisition fauteuil de bureau (carière)	898,93 €	AZERGO	
16/02/2024	Acquisition caméra de visio conférence	1 368,00 €	BELTA	
20/02/2024	Formation guide - serre fil	1 098,00 €	PREV'ONE	
06/03/2024	Aménagement poste (administration générale)	2 911,60 €	AZERGO	
06/03/2024	achat de 4 sièges ergonomiques	2 153,52 €	AZERGO	
06/03/2024	achat de mobilier salle de réunion 1er étage	3 288,00 €	Alter buro	
18/03/2024	coordination SPS (travaux bureau RDC)	1 278,00 €	LPR Coordination	
18/04/2024	achat écran salle de réunion 1er étage	4 380,00 €	Konica Minolta	
26/04/2024	Gaz	6 500,00 €	Total Energies	Contrat du 01/10/2024 au 30/09/2025
06/05/2024	travaux électricité (travaux bureau RDC)	4 022,35 €	AMG	
23/05/2024	Travaux de peinture - travaux bureau RDC	6 688,79 €	Fouillet	
23/05/2024	Plâtrerie et faux plafonds - travaux bureau RDC	8 957,36 €	Fouillet	
28/05/2024	Stores bureau (travaux bureau RDC)	877,64 €	Monsieur Stores	
29/05/2024	aménagement poste (carière)	2 130,06 €	AZERGO	
29/05/2024	Travaux agencements cuisine 1er étage	2 312,84 €	Parchard Menuiserie	
05/06/2024	Contrôle amiante (travaux bureau RDC)	480,00 €	Diagamler	
05/06/2024	Plomberie (travaux bureau RDC)	1 460,02 €	Dionneau	
05/06/2024	Menuiserie (travaux bureau RDC)	995,48 €	Parchard Menuiserie	
05/06/2024	Climatisation (travaux bureau RDC)	7 728,00 €	Dalkia Froid	
10/06/2024	Retrait amiante (travaux bureau RDC)	16 332,00 €	Valgo	
13/06/2024	Protection et formation à la cyber sécurité	1 609,20 €	Avant de cliquer	
11/07/2024	réparation stores - devis initial + devis complémentaire	1983,10 € 238,18 €	Monsieur Stores	
04/11/2024	entretien chaudière	686,40 €	Engie Home	
24/07/2024	entretien des locaux	18 252,00 €	C'TOUT NETT	contrat du 01/11/2024 au 31/10/2025
19/09/2024	Lavage vitres	4 010,40 €	SNEG Propreté	
30/09/2024	Aménagement poste (concours)	943,25 €	AZERGO	
19/09/2024	Electricité	16 000,00 €	Total Energies	appel à devis annuel - contrat du 01/01/2025 au 31/12/2
04/10/2024	plâtrerie - Avenant faux plafond - travaux bureaux RDC	1 095,36 €	Fouillet	
21/10/2024	renouvellement licence Rainbow	1 382,40 €	Unimédia	
21/10/2024	plâtrerie - Avenant local serveur - travaux bureaux RDC	577,92 €	Fouillet	
22/10/2024	travaux électricité (travaux bureau RDC) - devis complémentaire	217,48 €	AMG	
12/11/2024	Climatisation serveur informatique	3 705,60 €	JCM Confort	
18/11/2024	Rénovation structure béton - maîtrise d'œuvre	11 040,00 €	GINGER CEBTP	
26/11/2024	Travaux de peinture - travaux bureau RDC (bureau 2)	1 391,18 €	Fouillet	
26/11/2024	Travaux sol - travaux bureau RDC (bureau 2)	1 358,84 €	Fouillet	
29/11/2024	Entretien espaces verts	5 527,10 €	SARL Hervé Bruneau	
10/12/2024	Assurance Groupe siatulaire	13 340 435,79 €	SIACI SAINT HONORE - GROUPAMA	contrat du 01/01/2025 au 31/12/2027
16/12/2024	Porte secours hall RDC	4 218,00 €	Verre solution	
lots 1, 2 et 3 : 04/12/2024 lot 4 : 07/10/2024	Assurances CDG : Lot 1 : assurance multirisques Lot 2 : assurance missions collaborateurs Lot 3 : assurance bâtiment 7 rue du Clon Lot 4 : cyber assurances	8 957,42 €	lots 1, 2 et 3 : MMA lot 4 : Sarre et Moselle	contrats du 01/01/2025 au 31/12/2027
19/12/2024	Marché de fournitures de bureau	4 193,06 €	Alter buro	3 lots (papier, enveloppe, petits matériels) ; montant 20% estimé lors de l'appel à devis, ne constituant pas un engagement de consommation

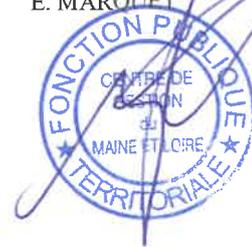
Le Conseil d'administration :
DONNE ACTE à la Présidente, du bien-fondé de ces décisions.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 20 mars 2025

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 20 mars 2025

Séance du 20 mars 2025
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 18
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 20

Le 20 mars 2025 à onze heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 11 mars 2025.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
Mme	Geneviève	STALL
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	LUCAS
M.	Florian	RAPIN
Mme	Véronique	RENAUDON
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

b) Membres suppléants

M.	Lydie	RENAULT
----	-------	---------

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER
M.	Philippe	CARDOT
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Jean-François	RAIMBAULT
M.	Guy	SOURISSEAU donnant pouvoir à M. CAILLEAU
M.	Xavier	TESTARD donnant pouvoir à Mme MARQUET

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

**OBJET N°10-20032025 : COÛTS CONCOURS ET EXAMENS
PROFESSIONNELS**

La Présidente présente aux membres du Conseil d'administration les différents éléments comptables liés à l'organisation des concours et examens professionnels suivants :

Date liste d'aptitude	concours	coût du concours	Nombre d'inscrits	coût/inscrit	Nombre de lauréats	Coût/lauréat
15/07/2024	Adjt Adtif Princ 2 ^{ème} CL	174 078,18€	929	187,38€	143	1217,33€
Date liste d'aptitude	Examen professionnel	coût de l'examen	Nombre d'inscrits	coût/inscrit	Nombre de lauréats	Coût/lauréat
00/01/2025	Réd Princ 1ere cl	48 935,79€	134	365,19€	73	670,35€

Le Conseil d'administration
DECIDE d'arrêter les coûts des concours et examens tels que présentés ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 20 mars 2025

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 20 mars 2025

Séance du 20 mars 2025
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 18
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 20

Le 20 mars 2025 à onze heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 11 mars 2025.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
Mme	Geneviève	STALL
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roslyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	LUCAS
M.	Florian	RAPIN
Mme	Véronique	RENAUDON
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

b) Membres suppléants

M.	Lydie	RENAULT
----	-------	---------

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER
M.	Philippe	CARDOT
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Jean-François	RAIMBAULT
M.	Guy	SOURISSEAU donnant pouvoir à M. CAILLEAU
M.	Xavier	TESTARD donnant pouvoir à Mme MARQUET

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

**OBJET N°11-20032025 : RAPPORT D'ACTIVITE DU
REFERENT LAICITE**

La Présidente rappelle qu'en application des dispositions de l'article R124-22 du code général de la Fonction publique relatif au référent laïcité dans la fonction publique, le référent laïcité établit un rapport annuel d'activité qui dresse un état des lieux de l'application du principe de laïcité et, le cas échéant, des manquements constatés par ce dernier dans les services auprès desquels il est placé et qui rend compte de l'ensemble des actions menées durant l'année écoulée, lequel rapport est présenté ci-dessous :

Rapport d'activité 2024

des référents laïcité

placés auprès du CDG FPT 49

Préambule

La loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République (dite « loi CRPR ») entend, notamment, renforcer la laïcité et la neutralité dans les services publics.

Cette loi (et désormais l'article L124-3 du code général de la fonction publique) prévoit qu'un référent laïcité et une journée de la laïcité, le 9 décembre de chaque année, sont mis en place dans les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics relevant des trois versants de la fonction publique.

Le décret n° 2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique précise les modalités de mise en place du référent laïcité dans les trois versants de la fonction publique, et notamment au sein des collectivités et établissements publics territoriaux, ainsi que les conditions d'exercice de ses missions.

L'article L121-2 du code général de la fonction publique prévoit le respect du principe de laïcité par l'agent public. La circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique précise le sens et la portée pour les agents publics du principe de laïcité et de son corollaire l'obligation de neutralité inscrits dans le statut de la fonction publique.

DESIGNATION DU REFERENT LAÏCITE

Par un arrêté du 01/03/2023, la Présidente du CDG 49, Madame Élisabeth MARQUET a désigné, afin d'assurer les missions de référent laïcité pour le CDG et les collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés :

- Monsieur LAUBIER David, fonctionnaire, Directeur Général Adjoint du Centre Départemental de Gestion de Maine et Loire.
- Monsieur CORDIER Guillaume, fonctionnaire, juriste au CDG 49.

Les référents ont été désignés pour une durée d'exercice de leur mission fixée à 5 ans par la présidente du Centre de Gestion de Maine et Loire.

La désignation des référents laïcité et les modalités permettant de saisir ces derniers ont été portés à la connaissance des collectivités et de leurs agents par une publication sur le site internet du Centre de Gestion de Maine et Loire dans la partie actualités et sur une page dédiée de ce même site.

En parallèle, un Flash d'information a été envoyé à l'ensemble des collectivités pour les aviser de cette désignation et leur donnant le lien vers la page dédiée sur le site du CDG 49.

ROLE DU REFERENT LAÏCITE

En vertu de l'article 5 du décret n°2021-1802 susmentionné, le référent laïcité exerce les missions suivantes :

- ✓ Conseil en matière de mise en œuvre du principe de laïcité :
Le référent laïcité a pour mission d'apporter des conseils à l'autorité territoriale, aux chefs de service et aux agents publics pour le respect et la mise en œuvre du principe de laïcité, notamment par l'analyse et la réponse aux sollicitations de ces derniers portant sur des situations individuelles ou sur des questions d'ordre général.
- ✓ Sensibilisation des agents publics :
Le référent laïcité a également pour mission de sensibiliser les agents publics au principe de laïcité et de diffuser, au sein de l'administration concernée, de l'information au sujet de ce principe.
- ✓ Organisation de la journée de la laïcité :
Le référent laïcité est chargé de l'organisation, à son niveau et le cas échéant en coordination avec d'autres référents laïcité, de la journée de la laïcité le 9 décembre de chaque année.

En outre, à la demande de la Présidente du Centre de gestion, le référent peut être sollicité en cas de difficulté dans l'application du principe de laïcité entre un agent et des usagers du service public.

ORGANISATION DE LA MISSION

Les référents laïcité exercent leurs missions en toute indépendance. Ces fonctions s'exercent sous réserve de la responsabilité et des prérogatives du chef de service (L124-3 du Code général de la Fonction Publique).

Les présents référents laïcité bénéficient, depuis 2022, d'une formation pluri annuelle adaptée à leurs missions et à leurs profils au sein du réseau national des référents laïcité conduit par le CNFPT.

Le référent laïcité est tenu au secret et à la discrétion professionnels.

La coopération régionale entre les Centres de gestion des Pays-de-la-Loire a inscrit dans un schéma de coordination la mise en place d'un réseau des référents laïcité pour les Pays-de-la-Loire.

Les objectifs du réseau des référents laïcité sont de :

- Constituer un espace de partage et d'échanges autour des situations rencontrées en matière de laïcité.
- Coordonner les actions de sensibilisation des agents en mutualisant les ressources mises à disposition par le CNFPT.
- Organiser la journée de la laïcité de manière commune.

TYPOLOGIE DES SAISINES ET AVIS RENDUS

Les référents laïcité ont fait l'objet de deux saisines en 2024.

- 1) La première saisine concernait l'usage d'une charlotte.

L'article L 121-2 CGFP prévoit que dans l'exercice de ses fonctions, l'agent public est tenu à l'obligation de neutralité. Il exerce ses fonctions dans le respect du principe de laïcité. A ce titre, il s'abstient notamment de manifester ses convictions religieuses. Il a notamment été indiqué à la collectivité qu'il était au préalable important de dialoguer avec l'agent en l'informant de l'obligation de neutralité qui s'attache aux agents publics et qu'il convenait de vérifier, en l'espèce, si l'agent accepte ou non de se découvrir et lui préciser que la charlotte est limitée par les règles d'usage du métier et ne saurait être détournée pour remplacer l'usage d'un foulard en toute circonstance. En cas d'échec une procédure disciplinaire aurait pu être envisagée.

La notion de vêtements religieux par destination s'apprécie toujours in concreto pour apprécier l'intention de l'agent.

- 2) La seconde saisine concernait l'usage de signes religieux par des salariés d'un prestataire de la collectivité.

Il a notamment été fait une communication de la fiche de la DAJ « *Mise en œuvre de l'article 1er de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 prévoyant l'insertion de clauses relatives à l'égalité devant le service public, au respect de la laïcité et de la neutralité, dans les contrats de la commande publique ayant pour objet l'exécution d'un service public* » de 2022 qui évoque, en page 4, les contrats portant sur les fonctions supports tel que l'entretien, la maintenance et le gardiennage.

ACTIONS DE SENSIBILISATION, DONT LA JOURNEE DE LA LAÏCITE

Le vendredi 6 décembre 2024, un envoi de courriel à l'ensemble des collectivités et une information en page d'accueil du site du Centre de Gestion de Maine et Loire ont été réalisés afin de rappeler l'importance de ce principe fondamental au sein de la fonction publique territoriale et de les inviter à communiquer à l'occasion de la journée de la laïcité du 9 décembre. Elles ont été inviter à mener une action de sensibilisation auprès de leurs agents à l'occasion de cette journée. Afin de les aider, des outils ont été proposés :

- Un quizz permettant d'aborder cette notion et de faire des rappels,
- La vidéo de public sénat
- La mise à disposition de ressources (guides, affiches, supports pédagogiques) rappelant les droits et obligations des agents publics en matière de laïcité, dont :
 - ✓ Un dépliant « Comprendre la laïcité dans la fonction publique »,
 - ✓ L'affiche « Charte de la laïcité dans les services publics »,
 - ✓ La charte « laïcité et collectivités locales »,
 - ✓ Un jeu « 7 familles laïcité » (conçu par M. Louis MATHEVET BIDINI)

Les collectivités étaient invitées à organiser des temps d'échanges ou de formation sur ce thème afin de renforcer la compréhension et l'adhésion des agents à ces valeurs.

Il a été également rappelé que dans ce cadre le CNFPT propose un cours en ligne (SPOC) autour de la sensibilisation à la laïcité d'une durée de 3 heures et que les collectivités intéressées par ce SPOC étaient invitées à contacter la délégation régionale du CNFPT de leur territoire pour demander la création d'une session de formation.

Il a été également rappelé que le référent laïcité du Centre de Gestion (referentlaicite@cdg49.fr) était à la disposition des collectivités et de leurs agents pour tout échange sur ce thème. Une publicité a été refaite concernant l'imprimé de saisine.

Le Conseil d'administration

DONNE acte du présent rapport.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 20 mars 2025

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 20 mars 2025

Séance du 20 mars 2025
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 18
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 20

Le 20 mars 2025 à onze heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 11 mars 2025.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
Mme	Geneviève	STALL
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	LUCAS
M.	Florian	RAPIN
Mme	Véronique	RENAUDON
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

b) Membres suppléants

M.	Lydie	RENAULT
----	-------	---------

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER
M.	Philippe	CARDOT
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Jean-François	RAIMBAULT
M.	Guy	SOURISSEAU donnant pouvoir à M. CAILLEAU
M.	Xavier	TESTARD donnant pouvoir à Mme MARQUET

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

**OBJET N°12-20032025 : CONVENTION ALLOCATIONS
CHOMAGE CDG 17**

La Présidente rappelle que le centre de gestion 49 a passé convention avec le CDG 17, afin que ce dernier réalise pour son compte le traitement des dossiers de demande d'allocations de chômage et de leur gestion émanant des collectivités affiliées.

Par délibération en date du 27 novembre 2024, le conseil d'administration du CDG 17 a décidé de porter à 95€ l'heure, au lieu de 15€ les 30 mn, la tarification du conseil juridique possiblement sollicité par les services.

Un avenant portant majoration de cette prestation est soumis à approbation.

Le Conseil d'administration, après délibération,
AUTORISE la Présidente à signer l'avenant tel que ci-dessous.

AVENANT à la convention relative à la réalisation par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime du traitement des dossiers de demandes d'allocations de chômage et de leur gestion

CHO n° 2007-49/AV5

Entre,

**Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dont le siège est situé 85 boulevard de la République – 17076 LA ROCHELLE, représenté par son Président, Monsieur Alexandre GRENOT, habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du 12 novembre 2020, ci-après dénommé le « Centre de Gestion de la Charente-Maritime »,
d'une part,**

Et,

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine-et-Loire, représenté par sa Présidente, Madame Elisabeth MARQUET,

d'autre part,

Vu le code général de la fonction publique, et plus particulièrement son article L452-34,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Charente-Maritime en date du 14 mars 2001 définissant son domaine d'intervention dans l'étude et le suivi de la gestion des dossiers chômage pour le compte des collectivités qui lui sont affiliées,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Charente-Maritime en date du 25 juin 2009 autorisant son Président à passer les conventions avec les Centres de Gestion en matière d'indemnisation chômage ;

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine-et-Loire en date du 19 juin 2007 confiant au Centre de Gestion de la Charente-Maritime l'ensemble du traitement des dossiers de demandes d'allocations pour perte d'emploi ainsi que leur suivi mensuel des collectivités territoriales,

Vu la convention relative à la réalisation par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, pour le compte du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine-et-Loire, du traitement des dossiers de demandes d'allocations de chômage et de leur gestion déposés par les collectivités territoriales signée le 29 juin 2007,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime n° DEL-2024-09/n°07 en date du 4 septembre 2024 fixant les tarifs pour l'année 2025,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime n° DEL-2024-11/n°03 en date du 27 novembre 2024 approuvant l'avenant intégrant les tarifs fixés pour l'année 2025 à la convention relative à la réalisation par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime du traitement des dossiers de demandes d'allocations de chômage et de leur gestion,

Considérant qu'il convient de mettre à jour les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2025,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 :

A compter du 1^{er} janvier 2025, l'article 3 dans la convention susvisée est rédigée comme suit :

Droit d'adhésion forfaitaire annuel 600,00 €

Selon la nature de la prestation demandée, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique verse au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime une contribution financière par dossier déposé, définie de la manière suivante :

- étude et simulation du droit initial à indemnisation chômage 150,00 €
- étude du droit en cas de reprise, réadmission, ou mise à jour du dossier après simulation 58,00 €
- étude des cumuls de l'allocation chômage et activité réduite 37,00 €
- étude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC 20,00 €
- suivi mensuel (tarification mensuelle) 14,00 €
- conseil juridique 95,00 € / heure

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de la convention susvisée demeurent inchangées.

À La Rochelle, le 9 décembre 2024	
En double exemplaire	
La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine-et-Loire	Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime
Elisabeth MARQUET	 Alexandre GRENOT

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 20 mars 2025

La Présidente

E. MARQUET
